



Procès-verbal du Conseil Municipal **du 05 juin 2026- 17H45**

Le Conseil Municipal se tient, après convocation légale en date du 25 mai 2026, à la salle du Conseil Municipal de Châtillon-le-Duc, le vendredi 05 juin 2026 à 17h45, sous la présidence de M. Martial DEVAUX, maire.

M. le Maire, M. Martial DEVAUX, procède à l'appel des conseillers municipaux.

Présents : M. Martial DEVAUX, M. Daniel ALLEMANDET, Mme Audrey ROCAULT, M. Gilbert CANILLO, Mme Aykna SALINS-GIRARDOT, M. Olivier PREVOST, M. François JACOUTOT, Mme Véronique LEZENVEN, Mme Sylvie SYLVANT, Mme Nadia GARDOT, M. Jean-Philippe GAUTHIER, Mme Charlotte BICHET, Mme Marie-Laure DELLAY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procurations : Mme Anaïs BAUD à Mme Véronique LEZENVEN
 M. Christian COMBE à M. François JACOUTOT
 M. Jean-Yves RUPP à M. Gilbert CANILLO
 M. Jacques CARREZ à M. Daniel ALLEMANDET
 M. Laurent Zurbach à Mme Audrey ROCAULT
 Mme Claire AYME à M. Olivier PREVOST

Absent excusé : néant

1. Désignation d'un secrétaire de séance ;

Le quorum étant réuni, il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire.

Est désigné pour assurer cette fonction Mme Audrey ROCAULT.

M. le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour du Conseil :

2. Ordre du jour :

N°	ORDRE DU JOUR	PROJET DE DELIBERATION N°
1	Désignation des délégués et des suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux	

Désignation des délégués et des suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Vu la circulaire du ministre de l'Intérieur du 6 mai 2026

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 mai 2026 ;

Il est procédé à la désignation des délégués et suppléants pour participer aux élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Une liste « Engagés avec vous » est proposée par M. le Maire, M. Martial DEVAUX.

Le maire demande s'il y a d'autres listes ou candidats. Aucun candidat ne se présente.

Le maire présente la liste composée des conseillers municipaux suivants :

Titulaires : M. Martial DEVAUX, Mme Audrey ROCAULT, M. Daniel ALLEMANDET, Mme Sylvie SYLVANT, M. Gilbert CANILLO.

Suppléants : Mme Véronique LEZENVEN, M. Laurent ZURBACH, Mme Marie-Laure DELLAY.

Le vote se déroule à bulletin secret.

Le bureau électoral est composé le jour du scrutin.

Il est présidé par le maire ou, à défaut par les adjoints et les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau (art. R. 133).

Il comprend en outre :

Les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin, soit M. Daniel ALLEMANDET et M. Gilbert CANILLO ;

Les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, soit Mme Audrey ROCAULT et M. Olivier PREVOST.

Après dépouillement, les résultats du vote sont proclamés :

La liste « Engagés avec vous » recueille 19 voix.

Les conseillers municipaux désignés électeurs sénatoriaux sont :

M. Martial DEVAUX, Mme Audrey ROCAULT, M. Daniel ALLEMANDET, Mme Sylvie SYLVANT et M. Gilbert CANILLO.

Les conseillers municipaux désignés suppléants sont :

Mme Véronique LEZENVEN, M. Laurent ZURBACH et Mme Marie-Laure DELLAY.

La séance est levée à 18h07.

M. Martial DEVAUX, Maire signataire du procès-verbal.	
M. Audrey ROCAULT, secrétaire de séance	